



**Salle G. Brassens
TRIEUX**

Entrée libre

Association des parents d'élèves
les Petites Mains

5€ la table
2 tables maximum
par exposant



**PASS
SANITAIRE**

BOURSE

*aux Jouets
et Puériculture*

dimanche 28 novembre 2021

8h - 18h



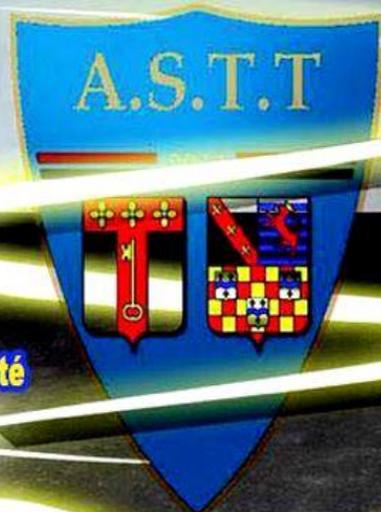
Infos / Réservations:
YOANN 06 26 51 41 80
lespetitesmains.asso@hotmail.fr



PORT DU MASQUE
OBLIGATOIRE

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire liée au COVID19

AS Tucquegnieux Trieux



Menu

Moules / Frites à volonté
Salade / Fromage
Dessert / Café

SOIREE ASTT MOULES - FRITES

Salle municipale - TUCQUEGNIEX

27 novembre 2021

Soirée dansante avec DJ

Ouverture des portes 18h30 | Service à partir de 19h30

25€ adulte - 15€ enfant (-12 ans)

Réservations : 06.69.50.15.20 ou communication@footastt.fr jusqu'au 20 novembre

Une commune à votre écoute ...

« Nous innovons et souhaitons redynamiser notre commune, renforcer la relation de proximité entre élus et Triotins. Tels sont les objectifs des RÉUNIONS DE QUARTIERS que nous mettons en place ».

Ce projet entend traduire une exigence citoyenne :

Permettre aux habitants de s'impliquer au quotidien au service d'une ville solidaire et riche de sa diversité.

À la fois lieu d'information, de débat, d'échange et de réflexion, vous pourrez vous y informer et faire des propositions à l'échelle de votre quartier ou de la commune. Ces réunions permettront de recueillir les avis des Triotins sur les réalisations et projets menés, de connaître leurs attentes et leurs difficultés au quotidien.

Nous sommes persuadés que l'implication des habitants dans cet échange privilégié renforcera le dynamisme de notre ville.

Les différents quartiers de Trieux présentent des sujets propres qui s'avèrent parfois très éloignés les uns des autres. Cette rencontre, ouverte à tous les habitants du secteur concerné, permettra à chacun de participer activement à la vie et à l'amélioration de la ville et de ses quartiers.

Une invitation sera envoyée à chaque foyer triotin, reprenant la date et l'heure, mais vous pouvez dès à présent consulter ci-dessous les dates et secteurs retenus :

Venez nombreux et covoiturez entre voisins !

Secteur 1 : 16 novembre 2021 18h Maison Pour Tous

Rue de la Mine, Rue de Normandie, Rue de Provence, Rue de Touraine, Rue Marc Raty (Entrée de Trieux au N°95 inclus).

Secteur 2 : 18 novembre 2021 18h Maison Pour Tous

Place de l'Abbé Grégoire, Rue d'Alsace, Rue d'Anjou, Rue de Bourgogne, Rue de Bretagne, Rue de Champagne, Rue de Flandre, Rue de Franche-Comté, Rue de Gascogne, Rue Ile-de-France, Rue de Lorraine, Rue de Savoie, Rue des Nouves, Rue du Dauphiné, Rue Émile Binda, Rue Eugène Sillien, Rue Raymond Clause.

Secteur 3 : 23 novembre 2021 18h Maison Pour Tous

Avenue de la Libération (de la Tourelle au N°50), Rue de la 9ème D.I.C., Rue des Jardins, Rue du Lorguillon, Rue du Maine, Rue Marc Raty (à partir du N°97 à l'Avenue de libération), Rue Sainte-Barbe, Square des Combattants en Afrique du Nord, Square des Tilleuls, Zone Artisanale de la Haye, Rue des Aubépines, Place Jean Jaurés

Secteur 4 : 25 novembre 2021 18h Maison Pour Tous

Avenue Aimé Césaire, Place de l'Église, Rue Albert Camus, Rue Alphonse Daudet, Rue Antoine de Saint-Exupéry, Rue Colette, Rue Simone de Beauvoir, Rue Honoré de Balzac, Rue Jacques Prévert, Rue Victor Hugo, Rue Émile Zola, Rue Marcel Pagnol.

Secteur 5 : 30 novembre 2021 18h Maison Pour Tous

Avenue de la Libération (du 52 à la rue du Gros Chêne), Le Sart, Rue Amédée Guarneri, Rue de l'Âtre, Rue de l'Église, Rue du 8 Mai 1945, Rue du Gros Chêne, Rue Henri Mangin, Rue Richard Rigoli, Rue Robéchamps, Chemin de l'Étang, Rue Landipré.

Si votre rue ne figure pas dans cette liste par erreur, merci de nous le signaler. Pas d'inquiétude, les invitations seront mises dans tous les foyers de notre commune

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi - Mardi - Jeudi et Vendredi

8h - 12h et 15h - 17h30

Mercredi 8h - 12h

Masque obligatoire et gel désinfectant à gauche à l'entrée.

☎ 03 82 46 56 00 ✉ accueil.trieux@orange.fr

SITE INTERNET : trieux.net

En cas d'urgence hors horaires d'ouverture 07 57 00 15 10

CITYALL : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville.

CCAS : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie ! Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Michèle VALLAD en mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Octobre, Novembre et Décembre 2005** cela vous concerne. Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en mairie, entre leur 16^{ème} anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet www.service-public.fr

RENTRÉE SCOLAIRE : Lundi 8 novembre.

MAIRIE FERMÉE : Jeudi 11 et vendredi 12 novembre.

L'INTERCOMMUNALITÉ

Site internet de la communauté de communes
www.coeurdupayshaut.fr

PISCINE INTERCOMMUNALE DE LANDRES

Fermée jusqu'à nouvel ordre

☎ 03 82 20 51 29 - site : <http://coeurdupayshaut.fr/piscine>

SIRTOM

☎ 03 82 20 22 00 Page FB : SIRTOM

Site internet : www.sirtom.fr ✉ communication@sirtom.fr

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Les administrés peuvent se rendre à la déchèterie avec leur véhicule personnel. Les camionnettes personnelles ou de location sont acceptées sans aucune démarche préalable à condition d'avoir la carte d'accès de la déchèterie. En revanche, les camionnettes d'entreprise ainsi que les plateaux sont systématiquement refusés. Les camionnettes ou pick-up chargés venant avec les remorques chargées seront refusés. Seulement le véhicule ou la remorque pourront être vidés.

Notre déchèterie de Trieux est ouverte aux usagers du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Le port du masque reste obligatoire afin d'accéder sur le site.

La déchèterie est en mesure de reprendre l'huile de vidange et également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l'entrée).

ORDURES MÉNAGÈRES : En raison du Lundi 1^{er} novembre férié la collecte des déchets ménagers est reportée au **mercredi 3 novembre**. (sortir les poubelles la veille)

TRI SÉLECTIF : Les mardis **2, 16 et 30** novembre.

Rappel : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif. L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille et les conteneurs poubelles rentrés dès que possible.

DÉCHETS VERTS : Le vendredi **12** novembre.

(Dernier passage de l'année)

Collecte uniquement dans des poubelles rigides avec couvercle ouvert.

ÉCHOS DE LA CITÉ

*Le Maire, le Conseil Municipal, la Commission des Fêtes
et les Associations Patriotiques
Invitent la population à participer à la célébration du 103^{ème}
anniversaire de l'armistice de 1918*

JEUDI 11 NOVEMBRE 2021

selon le programme suivant :

10h15 Rassemblement Place Jean Jaurès

10h30 Cérémonie Patriotique avec la participation
de l'Harmonie Municipale

**La Croix du Combattant sera remise à Mr STACHLY
Sébastien pour les missions exécutées au KOSOVO**

À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi en Mairie

NUISANCES SONORES - Arrêté du 20 septembre 2021

Afin de préserver la tranquillité publique et veiller à réglementer les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage et à la santé des habitants :

L'accès au city stade et ses abords sont interdits à partir de 22h00 tous les jours de la semaine durant toute l'année à toute personne, groupes de personnes et à tout véhicule à moteur (2 et 4 roues).

ALLOCATIONS SCOLAIRES

La Commune attribue une allocation scolaire pour les élèves fréquentant un établissement à partir de la seconde sous conditions. Une allocation de 17 € concernant les élèves inscrits à Tucquegnieux est versée directement au Syndicat Intercommunal Scolaire.

- de la seconde à la terminale : 25 €

- après le bac : 65 €

L'allocation sera versée sur présentation d'un certificat de scolarité, de l'attestation de coefficient CAF de 0 à 499, d'un RIB à déposer en mairie avant le 30/11/2021. Pour les élèves majeurs, le RIB est obligatoirement à leur nom.

LA CHASSE SAISON 2021/2022

L'ouverture générale de la chasse en Meurthe et Moselle a eu lieu le dimanche **19 septembre 2021 à 8 heures.**

La fermeture générale aura lieu le **28 février 2022** au soir, sauf pour le sanglier qui fermera le 31 mars 2022 au soir.

Il faut consulter les tableaux d'affichage des mairies pour connaître les jours des battues déclarées.

Vous pouvez également connaître les jours de chasse de toutes les associations de chasse de Meurthe et Moselle en allant sur le site internet de la FDC54 : **www.fdc54.com.**

URBANISME

Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut par mail à urbanisme@coeurdupayshaut.fr ou au 03 82 21 73 11, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre. Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité coeurdupayshaut.fr. Les demandes doivent être déposées en Mairie (renseignements au 03 82 46 56 00). Selon l'importance de vos travaux il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie, laquelle est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusqu'à 20m², il vous suffit de faire une déclaration de travaux, au-delà de 20m² vous devez déposer une demande de permis de construire. À NOTER : Un prestataire qui vous propose une isolation sans demande de travaux préalable et avec versement d'acompte est fréquent. **Sachez que l'autorisation de travaux peut vous être refusée.** (Art R423-22 0 R423-49 et art R431-7 du code de l'urbanisme)

AVIS AUX TRAVAILLEURS FRONTALIERS LUXEMBOURGEOIS

Suite à l'appel de plusieurs élus français, dont Monsieur PALUSZKIEWICZ, Député LRM de notre circonscription et Monsieur Jean-Claude KOCIAK, Maire de notre ville, le ministère de l'économie a déclaré faire marche arrière sur l'ancienne convention fiscale des frontaliers. Les foyers concernés vont donc pouvoir faire une demande de recalcul de leurs impôts.

Comment faire sa demande de recalcul ? Cela dépend du format de déclaration qui a été faite : papier ou télédéclaration.

Format papier :

- Pour celles et ceux qui font une déclaration sur papier, une réclamation doit être établie par courrier à votre service des impôts. Celle-ci est également y est détaillée mais devra être accompagnée par un formulaire dont le format type est proposé par le site des impôts.

Deux liens pour vous guider :

https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/10_conventions/luxembourg/20211004_annonce_gouvernement_frontaliers/luxembourg_demande_correction_declaration_papierv4.pdf

<https://www.impots.gouv.fr/portail/actualite/annonce-gouvernementale-concernant-lapplication-de-la-convention-franco-luxembourgeoise>

Format numérique :

- Les foyers concernés ayant fait leurs déclarations en ligne peuvent apporter des modifications, dans l'espace particulier du site des impôts, jusqu'au 15 décembre 2021. Pour davantage de précisions, vous pouvez accéder au guide fourni par les autorités. Accédez au guide par ce lien :

https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/10_conventions/luxembourg/20211004_annonce_gouvernement_frontaliers/luxembourg_demande_correction_declaration_en_ligne.pdf

ATTENTION : La date limite de votre demande de recalcul est fixée au 15 décembre 2021

BRIOCHES DE L'AMITIÉ

L'opération des brioches de l'amitié menée du 11 au 17 octobre 2021 par l'AEIM-Adapei 54 avec le soutien de la commune, au profit de personnes vivant avec un handicap intellectuel, a souffert de l'absence de bénévoles. Le manque de distributeurs n'a pas permis de pouvoir vendre toutes les brioches. La somme de 1 148,80 € a été récoltée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/09/2021

L'an 2021 et le 29 du mois de septembre, le Conseil Municipal de TRIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de M. KOCIAK Jean-Claude, Maire

Présents : M. KOCIAK Jean-Claude, Maire, Mmes : CIPRIANI Christiane, DELLES Nathalie, LANDOWSKY Sylvie, MANGEOT Nathalie, MILIZIANO Jennifer, SABBA Bériza, THIRION-WATRIN Frédérique, VAN MEEL Lucie, MM : CERONE Antony, GIANGRANDI Patrick, HENRY Pascal, MARZEK Jean-Pierre, MENGHI Marizio, RIANI Gérald, TELLIER Olivier, TOMC Claude

Absents ayant donné procuration : Mmes : DEVAUX Stéphanie à M. TELLIER Olivier, DURLA Jocelyne à M. MENGHI Marizio, FILLGRAFF Monique à Mme CIPRIANI Christiane, MM : BARBERIO Antoine à M. HENRY Pascal, BOSSI Yoann à Mme VAN MEEL Lucie, THOMAS Julien à M. CERONE Antony

A été nommée secrétaire : Mme LANDOWSKY Sylvie

Adoption du procès-verbal de séance dernière à l'unanimité

Affouage en forêt communal de Trieux

Le conseil municipal prend connaissance du programme d'exploitation des coupes 2021.

Après discussion, à l'unanimité (23 pour), le conseil municipal décide :

* Que l'exploitation de la parcelle 16 inscrite à l'état d'assiette de 2021 soit reportée en 2022.

Partage sur pied entre les affouagistes :

- des arbres d'un diamètre inférieur à 40 cm : parcelles n° 26 - 28-30 - 31

* désigne comme bénéficiaires solvables : Messieurs Jean-Claude KOCIAK, Claude TOMC, Guy ROYNETTE qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 du Code Forestier et de la pêche maritime

* décide de répartir l'affouage par feu

* Fixe la taxe d'affouage à 11,00 € par stère façonnée dans les parcelles 28 - 30 - 31 et à 8 € par stères façonnés en parcelle 26

Exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation sur la taxe foncière sur les propriétés bâties

M. Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation. Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Le conseil municipal à l'unanimité (23 pour), après en avoir délibéré,

* Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

* Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Modification du taux de la taxe d'aménagement

Le conseil municipal délibère à la majorité (21 pour, 1 contre, 1 abstention) :

Article 1 : Modifie le taux de la taxe d'aménagement selon les modalités suivantes :

- Dans la zone 1AU sauf secteur bout de la ville et sortie Tucquegnieux, zone 2AU, zone UB secteur Robéchamps, Landipré vers Audun-le-Roman zone UC parcelle 455/456 du Plan Local d'Urbanisme, délimitée sur le plan annexé à la présente, le taux de la taxe d'aménagement est majoré au taux de 20 % ;

- Dans le reste du territoire, le taux de la taxe d'aménagement n'est pas modifié et s'établit à 4 %.

Article 2 : Indique que la présente délibération est valable pour une période d'un an. Elle est reconduite de plein droit d'année en année en l'absence d'une nouvelle délibération dans le délai prévu au premier alinéa de l'article L.331-14 du Code de l'urbanisme.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Article 4 : La présente délibération et le plan ci-joint seront :

- annexés pour information au Plan Local d'Urbanisme de la ville ;
- transmis au service de l'État conformément à l'article L.331-5 du Code de l'urbanisme

Autorisation remboursement des charges diverses aux locataires des bâtiments communaux

Le maire rappelle au conseil que nous faisons partie du groupement du Grand Nancy pour la fourniture de gaz et que le fournisseur d'énergie change chaque année. Le fournisseur de l'année passée facturait directement les locataires et celui de cette année ne le fait pas. Nous demandons l'autorisation de refacturer à tous les locataires toutes les charges d'énergie leur incombant qui nous ont et seront facturées à tort au nom de la mairie concernant eau, électricité, gaz et taxe d'habitation, taxe des ordures ménagères.

À l'unanimité (23 pour), le conseil municipal décide que toutes les dépenses d'énergie (eau, électricité, gaz et taxe d'habitation, taxe des ordures ménagères) seront refacturées aux locataires.

Équipement école

Le maire informe le conseil municipal de l'appel à projet "label écoles numériques".

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité (23 pour), vote favorablement à la signature de la convention "label écoles numériques".

Allocation scolaire

Le conseil municipal statue sur les conditions de l'octroi d'une allocation scolaire.

Le conseil municipal décide à la majorité (18 pour, 5 abstentions) l'octroi de l'allocation scolaire sous les conditions suivantes : Le

quotient Caf de la famille compris entre 0 et 499 et un certificat de scolarité pour l'année en cours,

Pour un montant de : Lycéens : 25 €, Étudiants : 65 €

Dissolution du syndicat intercommunal pour la gestion de la Bourse du Travail du Bassin Minier

La sous-préfecture demande de statuer sur le pourcentage de la répartition de l'actif restant.

Le conseil municipal vote à l'unanimité (23 pour) la répartition des pourcentages inscrite suivant le tableau ci-dessous envers la fédération :

ANOUX	0.88 %
AUDUN-LE-ROMAN	8.52 %
BOULIGNY	9.39 %
CRUSNES	5.66 %
JOUDREVILLE	4.22 %
LANDRES	3.59 %
MERCY-LE-BAS	4.54 %
MONT-BONVILLERS	3.43 %
MOUTIERS	5.67 %
PIENNES	8.71 %
SERROUVILLE	2.49 %
THILL	5.61 %
TRIEUX	8.06 %
TUCQUEGNIEUX	8.98 %
HUSSIGNY-GODBRANGE	12.01 %
VALLEROY	8.25 %
TOTAL	100 %

Décisions modificatives

Le maire expose que pour permettre la bonne imputation des dépenses de fonctionnement et d'investissement, il y a lieu de prendre les décisions modificatives suivantes sur le Budget Primitif 2021 :

* 60621	+ 20 000
* 022	- 20 000
* 1641	+ 4 000
* 10226	+ 3 000
* 275	+ 2 500
* 020	- 9 500

Après discussion, le conseil municipal donne un avis favorable à ces modifications à la majorité (19 pour, 4 contre)

Subventions aux associations

Le conseil municipal vote à la majorité (11 pour, 3 abstentions) les subventions aux associations suivant le tableau en annexe.

9 conseillers municipaux se sont retirés du vote car ils sont membres du bureau d'une ou plusieurs associations concernées.

Associations	Montant accordé 1 ^{ère} Partie	Montant accordé si dossier complet avant le 05/11/2021
ACCA	100 €	-
ACPG-CATM	-	300 €
ART ET CULTURE	250 €	-
LES PETITES MAINS	265 €	265 €
ASTT	2 400 €	2 400 €
BASKET TUCQUEGNIEUX	-	100 €
CDF	-	250 €
CERCLE D'HISTOIRE	-	150 €
CLUB LOISIRS ET SOURIRES	200 €	200 €
COMITÉ D'ENTRAIDE AUX HANDICAPES DU BASSIN DE BRIEY	Prêt salle MPT 1X/an	-
CP2H (Handball CCPH)	100 €	-
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	150 €	-
EIMPH	2 700 €	-
EDAT	3 500 €	-
GARDON TRIOTIN	250 €	-
GYM TUCQUEGNIEUX	-	100 €
HARMONIE MUNICIPALE	2 000 €	-

JEUNES SAPEURS POMPIERS	-	300 €
LA BROQUERIE	150 €	-
RESEAU MAILLAGE	-	150 €
SAPEURS POMPIERS	-	1 270 €
SECOURS CATHOLIQUE	-	150 €
SOS AMITIE METZ LORRAINE	75 €	-
SQUADRA	-	100 €
TRIEUX 63	100 €	-
LA TRIOTHEQUE	1 550 €	-
UN SOUFFLE, UN SOURIRE	100 €	-
UNE ROSE UN ESPOIR	100 €	-

Séance levée à 19h20

ACTUALITÉS SANITAIRES

CENTRE DE VACCINATION

Le centre de vaccination est situé à AUDUN-LE-ROMAN à la salle ARAGON, au 67, route de Briey.

Inscriptions sur doctolib.fr. En cas de difficulté de prise de rendez-vous, contactez la Mairie.

Le centre de vaccination sera fermé définitivement à compter du lundi 20 décembre 2021. **Le dernier jour de vaccination sera donc le samedi 18 décembre 2021.**

D'ici là, et au vu de l'activité, le centre reste ouvert sur les créneaux suivants :

- Les lundis matins de 9h à 13h
- Les mercredis après-midis de 13h à 16h45
- Les samedis matins de 9h à 13h.

De plus, des créneaux dédiés aux vaccins-navettes sont prévus les mardis et mercredis matins dès le 26 octobre.

Le centre remercie encore toutes les personnes et élus qui se sont investis par leur aide précieuse, et reste disponible pour tout complément d'information.

MES CONSEILS COVID

Le ministère des Solidarités et de la Santé a conçu le site www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr dans le cadre de sa stratégie "Tester, Alerter, Protéger" de lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Ce site s'adresse à tout un chacun. Il offre des informations fiables, claires et à jour pour savoir comment agir au quotidien en fonction de l'évolution de l'épidémie et des règles sanitaires. Suivez le lien www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr

VEILLONS SUR NOS SÉNIORS

Les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d'un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s'agit d'un service d'écoute et de livraison solidaire où il suffit d'appeler un numéro unique : 09 70 28 30 00.

Le senior isolé peut se faire connaître et demander de l'aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et réconfortante.

PERSONNES EN DIFFICULTÉS

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l'aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu'à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie.

LE SAVIEZ-VOUS !

TRAVAILLEURS FRONTALIERS

L'actualité fiscale au Luxembourg concernant les travailleurs frontaliers connaît depuis quelques années des changements majeurs. Une conseillère spécialisée dans la fiscalité luxembourgeoise vous propose de vous rencontrer en Mairie pour vous aider dans toutes vos démarches fiscales luxembourgeoises. Afin de prendre rendez-vous et connaître les créneaux disponibles ou pour toute autre question, vous pouvez directement contacter le **+352 621 828 888**.

ATELIER GYM SÉNIORS

Ou Prévention de la perte musculaire et de l'amplitude articulaire

Il y a 2 groupes, les ateliers ont commencé il reste quelques places de disponibles le mercredi matin de 9h15 à 10h15 à la salle Georges BRASSENS. Vous pouvez vous inscrire en Mairie.

ACCUEIL DE JOUR DES SÉNIORS FRAGILISÉS

La résidence médicalisée le Prieuré de la Fensch de Ranguevaux propose un accueil de jour (6 places) pour les personnes âgées vivant à leur domicile touchées par la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

Le temps d'une journée de 10h à 18h une équipe est chargée d'agrémenter ce temps en proposant des activités adaptées. Une équipe soignante est présente.

Cette offre permet de rompre le quotidien et de proposer une ouverture tout en restant à son domicile et permet aux aidants d'avoir du temps pour soi.

Tarif de la journée : 51.23 € transport aller-retour, repas du midi et goûter compris.

Renseignements auprès de Mme MONIN Clémentine, directrice au 03.82.59.15.70

HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Lundis : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mardis, Jeudis et Vendredis : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Mercredis et Samedis : 9h00 à 12h00

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24

ÉTAT CIVIL

Naissance :

- Anna, Michèle LEHMANN née le 15/09/2021 à THIONVILLE.

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations
aux parents et souhaitent la bienvenue au nouveau-né.*

Baptême Républicain :

- Andréa Fabrice SCHIOCCHET le 09/10/2021.

La Commission de l'Information et le Conseil Municipal lui présentent leurs félicitations.

Décès dans la commune :

- Christophe SAADI né le 06/07/1967 à BRIEY décédé le 18/10/2021 à TRIEUX.

Décès hors commune :

- Antoine FORMUZEWICZ né le 31/03/1938 à TRIEUX décédé le 07/10/2021 à PAMPELONNE (Tarn).

- Alain DIEDRICH né le 14/03/1947 à TRIEUX décédé le 17/10/2021 à THIONVILLE.

- Patrice SWIATEK né le 04/04/1960 à TRIEUX décédé le 17/10/2021 à ARS-LAQUENEXY.

La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.

Une petite précision : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

LA VIE ASSOCIATIVE

RELAIS DES ASSISTANTES

MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »

Parents ou Assistantes Maternelles

Inscriptions obligatoires avant chaque animation

☎ 09 67 42 49 23 ou animram@coeurdupayshaut.fr

- **Mardi 2 novembre** pour les assistantes de la MAM

de 9h00 à 10h30 au péricolaire

Thème : **Peinture au ballon**

- **Mardi 9 novembre** pour les assistantes maternelles du secteur

de 9h00 à 10h30 au péricolaire

Thème : **Comptines des p'tits loups**

COMITÉ DES FÊTES

LE SCRABBLE

Depuis Octobre, un nouveau créneau est mis en place à partir de 16h30 au centre Louise Michel qui devrait permettre à celles et

ceux qui n'aiment pas sortir le soir de s'adonner à leur activité favorite. En fonction des propositions des participant(e)s, il est possible de modifier l'horaire de début. En raison des règles sanitaires, chaque participant doit venir avec son propre jeu. Le pass sanitaire est requis. Pendant les congés de la Toussaint, il n'y aura pas d'activités, reprise le 9 novembre.

TRI'ANIM

COMME À LA MAISON, c'est fini.

Les conditions sanitaires et les gestes barrières auront eu raison de cette activité conviviale animée depuis de nombreuses années par une équipe de dames bénévoles. Tant du point de vue de l'accueil des convives que de celui de l'équipe organisatrice, les conditions ne permettent plus de poursuivre ce service. Le rideau est donc tombé. Françoise, Anne-Marie, Françoise, Annie et Françoise remercient toutes les personnes qui, avec elles, ont trouvé du plaisir à se rencontrer autour d'un bon repas sans prétention mais chaleureux.

LA PAROISSE ST JEAN L'ÉVANGELISTE

REPAS PAROISSIAL DIMANCHE 14 NOVEMBRE 2021

Salle Municipale de Tucquegnieux

25 € par personne 12 € pour les - de 15 ans

Passé sanitaire obligatoire ou test PCR de moins de 48h seront nécessaires. Inscriptions chez Anne-Marie Lescanne 03.82.20.40.37 ou Suzanne Devaux 03.82.20.40.23. Venez nombreux en famille, avec vos voisins, vos amis, pensez à inviter des personnes isolées. Nous vous en remercions.

Maison paroissiale : 4 rue Lucien Michel 54560 Audun-le-Roman
Permanences : les mercredis et samedis de 10h à 12h. Merci de contacter le 03 82 21 29 16 ou d'écrire un courriel à paroisse.sje@orange.fr pour tous renseignements.

CATÉCHISME : Inscriptions pour les enfants nés en 2012-2013. Les parents sont invités à faire une demande soit par mail à paroisse.sje@orange.fr ou par téléphone au 03 82 20 40 23 auprès de Suzanne DEVAUX. Veuillez ne pas oublier de donner le nom, prénom et l'âge de l'enfant ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre.

Reprise des cours le lundi de 16h45 à 17h45 pour les 1ères années et le mercredi de 10h à 11h avec l'Abbé MARCHAL à la Salle C. BONINSEGNA.

NOVEMBRE		
Lundi 1 ^{er}	Messe de Toussaint 9h30	Audun-le-Roman
Mardi 2	Messe pour les défunts 9h30	Audun-le-Roman
Dimanche 7	Messe 9h30	Audun-le-Roman
Dimanche 14	Messe 9h30	Audun-le-Roman
Dimanche 21	Messe 9h30	Audun-le-Roman
Dimanche 28	Messe 9h30	Audun-le-Roman

HARMONIE MUNICIPALE

Comme tous les ans, L'Harmonie vous invite à son concert de Sainte Cécile le dimanche 14 Novembre à la Maison pour Tous à partir de 15h. Elle vous présentera son nouveau programme et souhaite que cet après midi vous permettra de passer un bon moment en sa compagnie.

Suite aux règles de sécurité le pass sanitaire sera exigé et le port du masque obligé.

LA TRIOTHÈQUE

Les bénévoles de la Triothèque sont très heureux de vous annoncer que, grâce au soutien de la Médiathèque Départementale, nous pouvons organiser notre **soirée contes**. Elle aura lieu le : **Vendredi 5 novembre 2021, à la Maison Pour Tous à 19h30 (ouverture des portes à 19h)**.

Nous aurons le plaisir d'accueillir la conteuse d'histoires, l'enchanteuse : **Valérie Grandidier**.

Lors de l'entracte, vers 20h15, une petite restauration sucrée vous sera proposée ainsi que des boissons (froides ou chaudes). Et même du pop-corn. Avis aux gourmands et gourmandes !

De plus, une tombola sera organisée au profit de la Triothèque. Les cases seront vendues 2 € chaque. Le tirage aura lieu à l'issue de la soirée. De nombreux lots seront à gagner.

Nous vous annonçons également qu'à l'initiative d'une de nos jeunes adhérentes, un **concours de dessins** sur le thème de **Noël** sera organisé à partir du 22 novembre jusqu'au 10 décembre. Vous trouverez de plus amples informations sur la page Facebook de la Triothèque.

Nous vous rappelons nos horaires d'ouverture :

- Tous les mardis de 16h30 à 18h
- Tous les mercredis de 13h à 14h30
- Tous les vendredis de 16h30 à 18h

Nous maintenons également les nocturnes de 20h à 21h30 :

- Les **deuxièmes lundis** de chaque mois
- Les **derniers jeudis** de chaque mois

Soit pour le mois de novembre, le **lundi 08 novembre** et le **jeudi 25 novembre**. À bientôt.

LE GARDON TRIOTIN

Les cartes de pêche 2021 sont en vente au Bar Restaurant Tiki Honu ou en mairie : 30 € pour les adultes et 15 € pour les 12-14 ans. Renseignements au 06 82 00 76 91 ou 06 76 11 36 50.

La baignade est interdite aux deux étangs de Trieux.

Tout contrevenant sera verbalisé.

**VENTE DE PÂTÉS CROÛTE AU RIESLING ET
PORCHETTA FAITS MAISON !!!! Tel : 07.50.41.08.76**

LES ACTIVITÉS ART ET CULTURE

AU CENTRE LOUISE MICHEL

- **CLUB DE PEINTURE SUR TOILE, AQUARELLE**
avec **Jean-Charles**
LUNDI de 14H À 16H (8 €/mois)

À LA MAISON POUR TOUS

- **FAC** avec **Aurélie** : LUNDI de 18H à 19H
- **PILOXING** avec **Aurélie** : LUNDI de 19H à 20H
- **BABY DANSE** : avec **Lise** MERCREDI de 10H45 à 11H45
Tarifs (licence comprise)
BABY DANSE : 99 € /an

Sport : 99 €/an ou 150 €/an pour plusieurs activités sportives

Pour toute activité, une séance découverte est offerte

Facilités de paiement accordées, chèques vacances ou bancaires

RENSEIGNEMENTS

07.89.89.84.91 Email : trieux.art.culture@wanadoo.fr

PASSE SANITAIRE EXIGÉ, SAUF BABY DANSE

44^{ème} FESTIVAL DU FILM ITALIEN

Inscriptions avant le 2 novembre

(Passe sanitaire obligatoire)

CINÉ MOBILE de SERROUVILLE

Mardi 9 novembre 2021

Première séance à 17H30 : TOLO

Film de Checco Zalone, année 2020

Après la faillite de son restaurant de luxe, Checco fuit l'Italie. Lors d'un périple en Afrique, il rencontre Oumar qui percevra des aspects odieux du personnage...

Deuxième séance à 20H30 : TUTTO IL MIO FOLLE AMORE

Film de Gabriele Salvatores, année 2019

A seize ans, Vincent est autiste et rencontre son père biologique Willi, un artiste. Il parcourt les pays de l'Est à ses côtés à l'insu de sa mère.

BILLETTERIE

ADULTE : 7,50 €

ÉTUDIANT, LYCÉEN : 5 €

ENFANT moins de 15 ans : 4 €

REPAS ITALIEN

Les rétro-tiseurs propose un repas italien à 15 € (hors boissons) qui sera servi à partir de 18H30 à la Salle des Fêtes de Serrouville.

Les places sont limitées et pour une bonne organisation il est demandé de s'inscrire, avant le 2 novembre (dans la limite des places disponibles) auprès du secrétariat de Cœur du Pays Haut au 03.82.21.73.11.

Une offre spéciale est proposée aux seniors : tous seniors de 60 ans et plus du territoire souhaitant participer à la première séance et souhaitant prendre le repas à la salle, bénéficiera de -50% sur son repas. Reste à charge pour le senior 7.50 € sur le menu et sa billetterie pour sa séance.

Samedi **11** Décembre 2021

20 H 00 Maison Pour Tous de TRIEUX

Ouverture des portes 18 H 30

Présentation du pass sanitaire



LOTO



week-end a Paris pour 2
Téléviseur 127cm
Ordinateur portable
Smartphone
Bon d'achat
Paniers garnis
et de
nombreux lots

1 Carton / 1,50 €

6 Cartons / 8,00 €

13 Cartons / 16,00 €

Planche extérieure interdite

Pas de réservation

1 Partie BINGO

Récompensé :

1 ligne / 2 lignes / Carton

Animé et organisé par La BROQUERIE

 **Assoc Labroquerie Trieux**

IPNS

REPAS DANSANT des Gueules Jaunes

Avec l'Orchestre Harmony Club Dance
Organisé par Trieux63 en collaboration avec Art et Culture

Dimanche 5 Décembre dès 12H00
Salle Georges Brassens

PRIX DU REPAS : 35€

- Apéritif, ¼ de vin, eau minérale, trou Poire, café
- Foie gras aux baies rouges, confiture de figue, mesclun et son pain d'épice
- Filet de rouget sur poireaux à la crème accompagné de son riz au jasmin
- Saltimbocca Maison : escalope farcie au jambon de parme, mozzarella et sauce crème
 - Gratin dauphinois, tomate provençale
 - Fromage et salade Verte
- Tarte normande tiède, crème anglaise et sa pointe de chantilly

Réservation obligatoire avant le 25 novembre

au 06.76.11.36.50

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

RETOUR DU REPAS DE ST-SYLVESTRE

Organisé par Art et Culture
et la Cavalerie des Thermes

Tarif adultes : 60€ - Tarif enfants : 30€
Animation DJ

Pour plus de renseignements : 06.76.11.36.50
ou trieux.art.culture@wanadoo.fr

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

